



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
15 AVRIL 2022**

OBJET : Affectation du résultat du Compte Administratif 2021

L'an deux mil vingt et deux,
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur
BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR,
Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT,
Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAIZI,
Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN,
Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAIZI.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente
Monsieur KANOUTE, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi n° 94.504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le résultat du Compte Administratif relatif à l'année 2021, l'affectation du résultat est décrite comme suit :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	- 5 101 346,17 €
Recettes de fonctionnement :	+ 5 520 826,14 €
Excédent de fonctionnement :	+ 419 479,97 €
Résultat de fonctionnement antérieur 2020 reporté :	+ 546 352,57 €
Résultat d'exploitation à affecter : (ou excédent de fonctionnement globalisé)	+ 965 832,54 €

Détermination du besoin de financement de la section d'Investissement :

Dépenses d'investissement :	- 795 033,25 €
Recettes d'investissement :	+ 746 499,90 €
Excédent d'investissement :	- 48 533,35 €
Résultat d'investissement antérieur 2020 reporté :	+ 8 827,84 €
Résultat d'investissement cumulé (001) :	- 39 705,51 €
Restes à réaliser dépenses :	- 143 480,31 €
Restes à réaliser recettes :	+ 66 617,46 €
Solde des RAR :	- 76 862.85 €
Solde des RAR :	- 76 862.85 €
Résultat d'investissement cumulé (001) :	- 39 705,51 €
Besoin de financement :	- 116 568.36 €



CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion tenu par le trésorier municipal de Mouy ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés ;

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif pour 2022, ainsi qu'il suit :

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Affecte le résultat d'exploitation (ou de fonctionnement globalisé) de **965 832,54 €** comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (**recette 1068**) pour **116 568.36 €**,
- Affectation au **compte 002 (recettes)**, résultat de fonctionnement reporté pour **849 264.18 €**.

Article 2 : Affecter le déficit d'investissement au **compte 001 (dépenses)** pour **39 705,51 €**.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 22/04/2022

N° : 25/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : **20/04/22**

Publié le : **20/04/22**

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Vice-président du Pays de Clermontois

